



Violaine Tisseau

Être métis

**EN IMERINA (MADAGASCAR)
aux XIX^e-XX^e siècles**

KARTHALA

L'histoire de Madagascar est marquée, depuis l'origine de son peuplement, par l'importance des courants migratoires. De ce fait, les relations intimes entre *vazaha* (étrangers) et malgaches y sont anciennes. La colonisation de l'île, en 1896, va pourtant conduire à l'émergence de la « question des métis », commune à l'ensemble de l'empire français. Soucieuses de maintenir une situation coloniale hiérarchisée, ordonnée et cloisonnée, les autorités entreprirent une politique particulière à l'égard des métis, qui s'est concrétisée notamment par leur dénombrement, leur prise en charge dans des institutions spécifiques et l'aménagement de la législation pour faciliter leur accès à la citoyenneté française.

Parce que les institutions recueillant les métis y étaient localisées, parce que ces derniers y étaient les plus nombreux et parce que les relations avec l'étranger y étaient ambivalentes, l'Imerina devint le lieu principal d'expression de cette « question métisse ». Or, cette société était organisée en groupes statutaires hiérarchisés dont les unions étaient réglementées. Son fonctionnement en *foko* (dèmes) associait en outre territorialité et ancestralité. Dès lors, comment les métis, dont l'origine dérogeait en partie à ces règles, ont-ils pu inscrire leurs trajectoires dans cette région ?

Si cet ouvrage est centré sur le moment colonial (1896-1960), il remonte néanmoins au XIX^e siècle précolonial pour montrer comment la colonisation a construit la catégorie « métis ». Il intègre aussi des prolongements contemporains, en analysant, notamment à travers les récits de vie, comment les métis ont su contourner ou se réapproprier cette catégorisation en jouant de leurs appartenances multiples.

Violaine Tisseau, docteure en histoire de l'Université Paris Diderot – Laboratoire CESSMA (ex-SEDET), est chargée de recherche au CNRS et membre de l'IMAF (UMR 8171). Elle poursuit actuellement des travaux en histoire sociale de Madagascar aux XIX^e et XX^e siècles, portant en particulier sur l'histoire de la famille et de la domesticité.

Préface de Faranirina V. Rajaonah



**ÊTRE MÉTIS
EN IMERINA (MADAGASCAR)
AUX XIX^e-XX^e SIÈCLES**

Visitez notre site : **www.karthala.com**

Palement sécurisé

Photo de couverture : Couple franco-malgache entouré de la famille malgache, 1913. Source : D. Rand.

© Éditions KARTHALA, 2017
(Première édition papier 2017)
ISBN : 978-2-8111-1856-3

Violaine Tisseau

**Être métis
en Imerina (Madagascar)
aux XIX^e-XX^e siècles**

Préface de Faranirina V. Rajaonah

**Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

*À mon père
À Michelle, Engueran et Morgane,
et à l'ineffable des liens*

Remerciements

Cet ouvrage est issu de la thèse que j'ai soutenue en 2011, à l'Université Paris Diderot-Laboratoire SEDET (devenu CESSMA), intitulée *Le pain et le riz. Métais et métissage entre Européens et Malgaches, dans les Hautes Terres centrales de Madagascar, aux XIX^e et XX^e siècles*. Aussi mes remerciements sont-ils en tout premier lieu adressés à Faranirina V. Rajaonah, ma directrice de thèse. Elle m'a fait confiance dès le début de ma recherche et, tout au long de ces années, elle m'a généreusement fait profiter de son savoir, de la finesse de ses remarques et de son expérience. Je la remercie très sincèrement pour son soutien, sa patience, ses relectures attentives et ses encouragements.

J'adresse aussi mes vifs remerciements aux membres du jury : Odile Goerg, Noël J. Gueunier, Éric T. Jennings et Jennifer Cole. Leurs lectures, leurs suggestions et leurs questions ont beaucoup apporté à mon travail.

À l'Université de Nantes, mes premières recherches ont été encadrées par Alain Tirefort. Sa présence bienveillante, bien que lointaine, m'a accompagnée tout au long de ces années. J'ai aussi pu bénéficier de la convention qui liait les départements d'histoire des Universités de Nantes et d'Antananarivo, effectuant ainsi mon premier terrain de recherches à Madagascar.

À l'Université Paris Diderot, le séminaire « Sociétés du sud-ouest de l'océan Indien » et le laboratoire SEDET ont été – et sont toujours – des lieux d'échanges stimulants, piquant bien souvent ma curiosité et ouvrant mes horizons au-delà de la Grande Île. L'enthousiasme de mes compagnons doctorants, devenus docteurs maintenant, a souvent su ranimer le mien. Je salue ainsi plus particulièrement Samuel F. Sanchez et Sabine Gagnier. Isabelle Nicaise, pilier du laboratoire, et Sylviane Cheminot ont aussi toujours su se montrer attentives et disponibles.

Je tiens à remercier les chercheurs qui tous, en m'indiquant une référence ou en me transmettant des documents, ont enrichi ce travail : Didier Nativel, Dominique Bois, Françoise Raison, Amandine Lauro, Lissia Jeurissen, Rafael Schnek, Gilles de Gantès et Claude Bavoux. Depuis, d'autres rencontres ont eu lieu qui continuent d'alimenter les échanges et les réflexions sur cette question du métissage.

À Madagascar, le professeur Gabriel Rantoandro et mes condisciples m'ont toujours réservé un accueil chaleureux et m'ont permis de mener à bien mes recherches, en m'accompagnant sur le terrain, que ce soit dans les allées du cimetière d'Anjanahary ou dans les villages environnants de la capitale. Helihanta Rajaonarison, Felandzohary Razanakolona, Raivolala Rahelison, Roland Rakotovao, Chantal Andriatseho, Nandrianina Ramasondrano ont été d'un concours précieux. Je remercie chacun d'entre eux très chaleureusement, tout comme les deux personnes dont la connaissance d'Antananarivo et d'Antsirabe m'a rendu de grands services.

Je suis infiniment redevable aux personnes qui ont bien voulu m'accorder du temps et me raconter l'histoire de leur famille. Sans doute trouveront-elles parfois leur récit asséché ; j'espère en tout cas n'avoir trahi ni leur confiance ni leurs propos. Sans leurs voix, ce livre ne serait pas le même.

Je suis particulièrement reconnaissante envers mes deux amies et collègues, Lydie Haine et Céline Flory. Joyeuses ou plombées, nos journées à la BNF n'ont jamais été perdues et je leur sais gré de leur soutien et de leur enthousiasme. J'adresse aussi mes plus vifs remerciements à Florence Tanniou, amie de longue date et relectrice minutieuse d'une partie de ce manuscrit.

Je voudrais très chaleureusement remercier tous mes amis, des Deux-Sèvres, de Nantes, de Paris ou d'Antananarivo, pour leur présence au fil du temps. Enfin, sans le soutien de ma famille, ce travail n'aurait sans doute jamais eu de point final. Les accidents de la vie m'ont fait comprendre la force, la richesse et l'importance des liens. Ce livre en est, modestement, le reflet.

Liste des sigles et abréviations

ACFOM :	Association des citoyens français d'origine malgache
AEF :	Afrique Équatoriale française
AEOM :	Association des étudiants d'origine malgache
AKFM :	Antokon'ny Kongresin'ny Fahaleovantenan'i Madagascar : Parti du Congrès de l'indépendance de Madagascar
AMI :	Assistance médicale indigène
AOF :	Afrique Occidentale française
CSM :	Comité de Solidarité de Madagascar
FMM :	Franciscaines Missionnaires de Marie
MDRM :	Mouvement démocratique pour la Rénovation malgache
PSD :	Parti social démocrate
SAPE :	Société d'assistance et de protection de l'enfance
SAPEM :	Société d'assistance et de protection des enfants métis
SMOTIG :	Service de la main-d'œuvre pour les travaux d'intérêt général

Préface

« La question métisse » une invention de colonisateurs : telle pourrait être formulée, de façon lapidaire, une des lignes directrices de l'ouvrage de Violaine Tisseau, tiré de sa thèse (2011). De fait, dans les territoires sous domination impériale, certains d'entre eux, simples résidents ou personnes investies de responsabilité, ont invoqué la spécificité des individus issus de couples formés par des Européens, d'une part, et des Africains, des Asiatiques ou des Océaniens, de l'autre, pour estimer indispensable de leur réserver un traitement particulier. L'une des préoccupations majeures en situation coloniale étant de maintenir les frontières entre les diverses composantes de la société, les décisions concernant les métis les rapprochaient des Européens par leur statut ou, au contraire, les repoussaient vers les indigènes, au sens juridique et politique du terme. Parmi les arguments avancés pour les exclure du cercle des colonisateurs, les considérations relevant de la raciologie, énoncées notamment par Joseph Arthur de Gobineau qui établit des relations entre le phénotype et les caractères psychiques, intellectuels et moraux¹. Les métis, « ni suffisamment blancs, ni suffisamment noirs » (Adhikari, 2005) pouvaient ainsi se trouver dans des situations inconfortables et emprunter des trajectoires incertaines. Cependant, il en est qui surent profiter d'opportunités dans un contexte global de contraintes et tracer ainsi leurs propres chemins. Violaine Tisseau retient l'attention sur la diversité de ces itinéraires dans un livre qui rejoint les publications témoignant de l'intérêt accru pour les mondes des métis ces dernières décennies. Ceci tient en partie à une revalorisation du métissage, appréhendé fréquemment dans le domaine des cultures², et à un

-
1. Marcelle Bergeron, « Retour à la Table des matières », édition numérique de Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines (1853-1855)*, Éditions Pierre Belfond, 1967, http://www.uqac.ca/classiques_des_sciences_sociales, consulté le 4 janvier 2017.
 2. Le livre de Serge Gruzinski (1999) reste une référence. Il analyse les métissages culturels au Mexique des XVI^e et XVII^e siècles comme des processus, des

renouvellement de l'historiographie du moment colonial. Tout comme les colonisateurs, les colonisés en sont des acteurs à part entière avec des rencontres sous le signe de l'entente, de la complicité, ou, à l'inverse, dans une atmosphère de tensions refoulées, de confrontations ouvertes. Ces protagonistes peuvent se retrouver tant dans la sphère publique, celle du politique par exemple, que dans la vie privée, quelquefois dans l'intimité³, défiant l'ordre colonial, comme l'écrit Violaine Tisseau (2010).

Par ailleurs, l'ouvrage fait le lien entre les travaux portant sur les territoires de l'Empire français au sein duquel les circulations d'administrateurs et d'expériences de « politique indigène » étaient manifestes. En effet, ceux des Français convaincus par la théorie de l'évolutionnisme social étaient enclins à situer les Malgaches entre les Africains et les Asiatiques dans l'échelle des civilisations, notamment en raison de leurs origines qui, au tournant des XIX^e-XX^e siècles, ont suscité des discussions dans les milieux scientifiques⁴. Dans une telle configuration, il paraissait logique de ne pas appliquer systématiquement à Madagascar la même politique que celle en vigueur en Afrique Occidentale française (AOF) ou en Afrique Équatoriale française (AEF) et, dans certains cas, de rapprocher plutôt la Grande Île de l'Indochine. Se dégage ainsi l'originalité de Madagascar : les dispositions qui y sont appliquées sont tantôt copiées sur ce qui se pratique dans tel territoire, tantôt reprises dans tel autre⁵. La synthèse d'Emmanuelle Saada qui offre une excellente base privilégie l'Indochine. Aussi peut-on dire que l'ouvrage de Violaine Tisseau comble une lacune, dans le cadre de l'Empire français et dans celui de Madagascar.

Au premier abord, discuter de « métis » à Madagascar paraît incongru quand on insiste communément sur le fait que les Malgaches eux-mêmes résultent de métissages, impliquant d'ailleurs relativement tôt des Européens. Mais la question prend sens lorsqu'on garde à l'esprit qu'il s'agit bien d'une catégorie inventée par des colonisateurs, utilisée comme toute taxinomie à des fins de classement, selon une logique qui permettrait de saisir un certain ordre nécessaire à la compréhension et à la gestion du monde⁶.

dynamiques nées de rencontres entre les cultures des Espagnols et celles des Indiens.

3. Ainsi dans Wanhalla (2013), Ray (2015), Jean-Baptiste (2014).
4. Gabriel Ferrand et Alfred Grandidier furent les principaux protagonistes dans ces discussions. Le premier défendant plutôt l'ascendance africaine, le second l'asiatique.
5. Dans cette perspective, les travaux de ses prédécesseurs ont été très précieux pour Violaine Tisseau, en particulier White (1999) et Saada (2007). D'autres recherches sur l'Empire français ont paru plus récemment, comme celles de Jones (2013) ou de Firpo (2016).
6. À ce propos, Tisseau (2014).

Aucun terme d'origine malgache n'équivaut à « métis », seulement traduit par *metis*⁷. La chute de la Première République (mai 1972) avait été suivie d'une vague de malgachisation, avec, en ce qui concerne notre sujet, l'utilisation par un speaker de la Radio nationale malgache du mot *safiotra* à la place de *metis*. Ceci provoqua un tollé parmi les métis. Comme « mulâtre », le terme *safiotra* est injurieux puisqu'il renvoie métaphoriquement à un « monstre biologique », toujours infécond, résultant d'accouplements d'animaux séparés depuis des millénaires mais toujours interféconds⁸. Le mot a été officiellement abandonné mais reste utilisé de façon dévalorisante en Imerina où les métis, comme catégorie formée par les enfants d'Européens et de Malgaches, n'avaient pas jusque-là véritablement fait l'objet d'étude, à la différence, par exemple, de ceux de l'Est.

La thèse de Dominique Bois est le premier travail d'envergure sur les métis à Madagascar. Elle porte sur la seconde moitié du XIX^e siècle, période durant laquelle l'intérêt de la France pour l'île va croissant jusqu'à la première guerre franco-malgache de 1883-1885 (Bois, 1996). Notre collègue met en lumière l'importance dans l'Est des Zanamalata⁹, descendants d'Européens et de Malgaches. Parmi eux, la célèbre princesse Juliette Fiche qui, par des mariages successifs avec des Européens, est à l'origine de plusieurs lignées de métis. Son statut de *vadimbazaha* (femme d'un *Vazaha*, d'un Blanc, d'un Européen) lui a permis d'occuper une position clé dans les contacts entre les Européens et les Malgaches. De façon générale, les métis ont su jouer le rôle d'intermédiaires dans cette province du Royaume de Madagascar, qui abrite Tamatave, son principal port (Esoavelomandroso, 1979).

Au même moment, en Imerina, au cœur de la Grande Île, Jean Laborde et son frère qui l'avait rejoint fondaient une dynastie de « métis ». Cette catégorie était inexistante chez les Malgaches qui intégraient dans la lignée de leur mère les enfants issus de couples d'Européens et de femmes malgaches. Pour eux, ils étaient des Malgaches. Tout comme, dans le langage courant des Merina, sont dites « *trano gasy* » (maisons malgaches) des habitations construites dans un style apparu dans les dernières décennies du XIX^e siècle, résultant de métissages entre les architectures malgache, créole des Mascareignes et britannique. Les Européens parlaient, quant à eux, de

7. En malgache, la lettre « e » est toujours accentuée.

8. Jean-Pierre Domenichini dans « Bâtard, métis et safiotra », texte sur le site du centre de recherches sur les sociétés de l'océan Indien (CRESOI) : <http://www.cresoi.fr/Batard-metis-et-safiotra> (aimablement communiqué par Noël J. Gueunier).

9. Zanamalata : de *zanaka*, enfant, et *Malata*, malgachisation de mulâtre.

« maison missionnaire » en référence aux missionnaires britanniques qui en lancèrent la mode¹⁰.

Ainsi, Violaine Tisseau fait très justement commencer son étude avant la colonisation pour mieux analyser l'apparition d'une question métisse. Dans cette perspective, les pages consacrées à Jean Laborde sur lequel beaucoup a été écrit restent neuves et témoignent d'une fine compréhension des ressorts de la société merina¹¹. On voit bien comment « l'assistant technique » de Ranavalona I^{re}, le conseiller occulte du futur Radama II et le consul de France, a su enraciner ses descendants en Imerina par l'attachement à un *tanindrazana*, la terre où se trouve le tombeau des ancêtres, fondement majeur de l'identité de tout Malgache.

Le cœur de l'ouvrage traite du « problème des métis », sans jamais négliger les comparaisons avec la situation dans d'autres colonies. Cependant, il n'a pas toujours été facile de trouver le sujet ou l'acteur « métis ». Aux archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence, principal centre de ressources pour la période coloniale, seule l'une des enquêtes de 1937-1938 conservées dans le Fonds Guernut est consacrée explicitement aux « métis ». Aussi Violaine Tisseau a-t-elle multiplié les investigations pour comprendre les logiques ou les aberrations de la catégorisation. Les demandes d'accession à la citoyenneté française ainsi que les registres de l'état civil et de quelques paroisses ont fréquemment servi de points de départ à cette recherche des métis. En allant plus loin, il importait d'étudier comment les personnes ainsi qualifiées ont vécu et comment elles ont été perçues par leur entourage. Les enquêtes étaient indispensables ; le terrain compliqué.

De fait, des Malgaches ont fini par s'approprier la catégorie *metis* en élargissant ses composantes : enfants de couples de Malgaches et d'Européens, mais aussi de Chinois, d'Indiens, etc. Certains, attachés aux catégories ethniques, vont jusqu'à employer le terme de *metis* pour les enfants de Merina et de Betsimisaraka par exemple... Quoi qu'il en soit, si parler des *metis* Vazaha-Malagasy va de soi dans les régions côtières, au sens géographique du terme, il n'en est pas de même en Imerina où, de façon générale, la discrétion reste de mise sur ce thème lorsque les personnes concernées ne prennent pas publiquement position, en étant par exemple membre de l'Association des Paulins¹² ou de l'Association des Métis créée en 1989. À moins que l'ascendance n'apparaisse dans les faire-part de décès. Les ouï-dire

10. Pour ces métissages culturels, cf. Nativel (2005).

11. Citons les articles et ouvrages d'Ayache (1977), Caillon-Filet (1978), Barraux et Razafindramboa (2009) et un roman de Ink (2001).

12. Les Paulins tirent leur nom d'une fondation charitable créée à Antananarivo par le père Joseph de Villèle.

et les phénotypes ont ouvert quelques pistes. Violaine Tisseau a eu la chance de rencontrer quelques interlocuteurs et interlocutrices qui lui ont permis, de proche en proche, de pénétrer des réseaux de métis. Parallèlement, elle a bénéficié des enquêtes réalisées sur les *zanatany* (littéralement, « les enfants de la terre, sous-entendue malgache », expression renvoyant à l'autochtonie et désignant les personnes d'origine étrangère nées à Madagascar) par une équipe du département d'histoire d'Antananarivo sous la direction de Gaëtan Feltz. Mais sa réussite tient pour beaucoup aussi à ses qualités de chercheuse, notamment une discrétion qui n'exclut pas la volonté d'aller au fond des choses au cours des entretiens. Elle sut ainsi mettre en confiance des descendants d'Européens et de Malgaches qui la firent entrer dans l'intimité des familles en la laissant feuilleter leurs albums de photos. Un des apports remarquables de l'ouvrage est l'analyse des métis dans leur vie ordinaire, comme le suggèrent « le pain et le riz » du titre de la thèse.

Dans le sillage d'Alain Tirefort, son premier directeur de recherches, qui l'orienta vers le thème des métissages, Violaine Tisseau ne s'en tient pas au seul versant juridique de la question (Tirefort, 1989). Une grande partie de son ouvrage est consacrée à une sociologie historique. Elle analyse les stratégies mises en œuvre par les dits métis pour profiter du caractère fluctuant de la catégorie dans laquelle certains de leur entourage auraient voulu les enfermer. Violaine Tisseau démontre que les positions sociologiques des métis résultent de différents paramètres : entre autres, la formation des couples, la constitution des familles, les choix d'établissements et de cursus scolaires, le genre de vie. En cela, elle partage les perspectives de David Guyot, sans recourir cependant à une analyse statistique. En fin de compte, plus que la classification officielle, c'est le vécu et le ressenti qui importent. Pour reprendre une idée de David Guyot, l'enfant d'un couple mixte est « métis européen » ou « métis malgache », selon le cas (Guyot, 1993 et 2002). Pour Madagascar, il faudrait ajouter « métis créole », adjectif qui se rapporte ici à tout originaire des Mascareignes (quoique le terme n'ait pas le même sens à La Réunion et à Maurice). En effet, les Réunionnais, relativement nombreux dans la Grande Île, sont des citoyens français certes, mais peu aisés pour la plupart d'entre eux. Ils sont alors victimes de préjugés défavorables, tant de la part des Européens que des Malgaches, notamment en Imerina (Rajaonah et Vacher, 2014).

Enfin, et c'est un autre des apports majeurs de cet ouvrage, afin d'analyser la multiplicité des parcours de métis, Violaine Tisseau a diversifié ses enquêtes. Elle parle bien sûr d'élites de la capitale, dont quelques-unes de lignées ayant le même village ancestral que Radofina, l'épouse qui permit à Jean Laborde d'ancrer ses descendants en Imerina, mais elle s'intéresse également à des personnes de milieux modestes dont l'ascendance métisse

n'est pas notoirement connue. Cette quête l'a amenée à sortir de Tananarive pour des terrains moins étudiés en histoire sociale, en veillant à respecter la diversité des situations. Elle a ainsi travaillé sur Antsirabe, ville de villégiature attirant les Européens et chef-lieu de la province du Vakinankaratra ; l'administration a même été tentée d'y transférer la capitale. Ambatolampy et Manjakandriana donnent l'exemple de la situation dans des centres secondaires sur d'importants axes de communication (routes et chemins de fer, respectivement de la capitale vers le Sud et vers l'Est). Au village d'Ambohidratrimo, un métis qui vit avec parcimonie est bien malgache : il ne consomme sans doute pas de pain, peu de riz et beaucoup de tubercules. Pourtant quelques métis vivent en notables dans les campagnes de l'Imerina. Ils s'occupent de leurs concessions et montent de temps en temps à la capitale pour entretenir la sociabilité, notamment entre métis.

Cette préface laisse seulement entrevoir la richesse d'un ouvrage qui lui-même exclut certains thèmes traités dans la thèse ou dans des articles. Mais je ne doute pas de l'intérêt qu'il suscitera. Personnellement, je me réjouis du chemin fait en une quinzaine d'années par l'étudiante de master qui, un jour, attendait assise dans l'obscur couloir de la Tour 34/44 de Jussieu. Je souhaite que les pistes qu'elle est en train d'explorer aboutissent à un autre bel ouvrage.

Faranirina V. RAJAONAH

LES PROVINCES DE L'IMERINA EN 1895



Introduction

Le 5 novembre 1885, ayant devancé l'appel et s'étant engagé dans l'Infanterie de Marine, Calixte Savaron, né en 1863 à Cour-Cheverny, débarque à Madagascar. Plus d'un siècle plus tard, Pauline Savaron raconte¹ :

« Mon mari s'appelle Léon Savaron. Actuellement, il est le dernier des Savaron, 73-74 ans, né à Tananarive, de père métis, de mère malgache, seul son grand-père était français. Plus exactement, son grand-père s'est marié à une Malgache à une date très reculée ; puis son père s'est aussi marié à une Malgache. Tout compte fait, il est malgache de tous côtés, même s'il est métis et porte un nom français. [...] Et on ne compte plus partir d'ici, nous sommes chez nous, c'est notre *tanindrazana*². »

Plus de cent ans et trois générations séparent l'arrivée de Calixte et le témoignage de Pauline : comment des descendants d'Européens arrivés au XIX^e siècle, à un moment et dans une société où les relations avec l'étranger étaient ambivalentes et strictement contrôlées, peuvent-ils déclarer : « C'est notre *tanindrazana* », dans les années 1990 ? Quelles furent les trajectoires de ces personnes nées d'unions entre Européens et Malgaches, unions qui ne respectaient ni les règles malgaches ni les conventions européennes ? Répondre à ces questions constitue l'ambition de cet ouvrage.

S'il a d'abord qualifié les personnes d'ascendance indienne et européenne dans les Amériques coloniales³, le terme « métis » a vu son usage s'élargir pour finir par désigner, à la fin du XIX^e siècle, les individus issus de liaisons entre Blancs, entendu comme catégorie socio-raciale, et autochtones (Martin, 1988). Né dans les sociétés de plantation, généralisé avec la colonisation aux

-
1. Récit de vie de Pauline Savaron (*La mémoire des zanatany*, 1995 : 223-224).
 2. Litt. village ancestral et par extension, patrie, nation.
 3. Pour en savoir plus sur l'histoire du mot, voir par exemple : Pitt-Rivers (1992 : 148) ou Schmidt (2003 : 45).

XIX^e et XX^e siècles, il est difficile de le dissocier de la notion de « race ». Bien que cette dernière soit dénuée de toute réalité scientifique, elle reste « *une catégorie classificatoire et taxonomique* » (Guillaumin, 1994 : 66-67) qui repose sur une hiérarchisation et une essentialisation des différences entre les groupes dont les caractéristiques, physiques et culturelles, seraient transmises au fil des générations⁴. Dès lors, le métissage ne relève pas d'un fait biologique mais bien de « *l'interprétation sociale de ce fait* » (Benoist, 1986 : 539). Comme le souligne Jean-Luc Bonniol, « *l'appellation métis s'inscrit originellement dans un mode de désignation et de catégorisation des personnes propre à l'entreprise coloniale occidentale* » (2013 : 1100). Par « métis », j'entends ici les personnes nées de parents malgaches et européens, ainsi que plus largement leurs descendants. Utilisé par les militants antiracistes pour nier l'idée de race, le mot tend paradoxalement à valider cette dernière, en raison du contexte dans lequel il est apparu (Taguieff, 1987 : 338-354). Néanmoins, je fais le choix de l'employer car c'est celui qui était usité à l'époque coloniale ; il l'est d'ailleurs toujours aujourd'hui comme en atteste l'existence de l'Association des Métis de Madagascar, créée en 1989.

Alors que les premiers travaux, aujourd'hui datés⁵, portant sur les métis ont été le fait d'anthropologues, les Afro-Brésiliens au Dahomey (Krasnowolski, 1987) ou les *signares* au Sénégal (Biondi, 1987 ; Vial, 1997) ont assez rapidement retenu l'intérêt des historiens car ils jouaient le rôle d'intermédiaires dans le contexte de la traite atlantique. En ce qui concerne la deuxième colonisation, bien que les thèses d'Alain Tirefort sur les Européens de la Basse Côte d'Ivoire (1989), de Francis Simonis sur ceux de la région de Ségou (1993) ou encore de Claude Bavoux portant sur les Réunionnais installés à Madagascar (1997) aient consacré quelques chapitres aux métis, il faut toutefois attendre les recherches d'Owen White (1999), d'Emmanuelle Saada (2001 et 2007), de David Guyot (2002) ou encore de Lissia Jeurissen (2003 et 2004), respectivement sur l'AOF, l'Indochine, le Togo et le Congo belge pour que le sujet soit abordé en tant que tel. Le nombre d'ouvrages sur ce thème est d'ailleurs en pleine croissance depuis quelques années⁶,

4. Signalons les travaux actuels sur l'histoire de la notion de « race », en particulier, en français : Bessone (2013), Schaub (2015), Doron (2016).

5. Par exemple : Fischer (1913), Park (1928), Shapiro (1929), Davenport (1929), Stonequist (1937).

6. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons notamment : Le Houérou (1989) ; White (1999) ; Caplan (2001) ; Barrera (2002) ; Brooks (2003) ; Stoler (2009) ; Bosa (2009 et 2010) ; Schuft (2010) ; Havard (2003) ; Saada (2001 et 2007) ; Wanhalla (2008, 2010, 2013) ; Salesa (2011) ; Jones (2005, 2013) ; Gagnon et Giguère (2014) ; Jean-Baptiste (2010, 2014) ; Lee (2014) ; Ipsen (2015) ; Ray (2015) ; Firpo (2016).

participant d'un renouveau des études portant sur l'histoire de la colonisation, attentives aux fragmentations de la société colonisatrice. Les recherches d'Ann Laura Stoler et de Frederick Cooper ont été décisives pour montrer comment la société coloniale produit et gère la différence entre colonisateurs et colonisés (Cooper et Stoler, 1997 et Stoler, 2002). Brouillant les frontières essentielles au maintien de l'ordre colonial, « *le métissage apparaît alors comme le reste obligé de toutes les stratégies de préservation* » (Benoist et Bonniol, 1994 : 66). Revenir à la « situation coloniale » définie par Balandier (1951) et utiliser la notion de frontière entre les groupes (Barth, 2008) m'a donc paru pertinent, en particulier pour mettre au cœur de l'analyse les interactions quotidiennes ainsi que pour saisir l'influence éventuelle de la catégorisation en « métis » sur les destinées individuelles. De ces travaux, il est aussi apparu que les interrogations des autorités coloniales étaient extrêmement similaires : la « question des métis », comme elle était alors dénommée, a traversé l'empire français tout autant que celui d'autres pays, se posant avec plus ou moins d'acuité selon les lieux, les moments, les modes de colonisation. Comparer les situations autant que possible permet de souligner les mécanismes spécifiques à la société malgache et le rôle décisif des acteurs locaux. L'inscription des trajectoires des métis dans le contexte de la Grande Île réunit ainsi à la fois une histoire de la colonisation et une histoire sociale de Madagascar.

Zone de carrefour, le sud-ouest de l'océan Indien a été le lieu de migrations anciennes et nombreuses (austroasiatiques, arabes, africaines puis plus tardivement, européennes, indiennes ou chinoises). Les côtes swahilies et malgaches ont ainsi vu l'émergence de « cultures de frange » (Ottino, 1974). Les travaux de Jeremy Prestholdt (2008) et de Philippe Beaujard (2012) ou encore la thèse de Samuel F. Sanchez (2013) ont mis au jour l'intégration précoce de cette région dans des systèmes mondiaux. L'existence de réseaux commerciaux élaborés, la traite d'êtres humains puis l'engagisme ont tous participé aux mouvements de populations diverses et à l'élaboration de sociétés pluriculturelles. La notion de métissage appliquée aux cultures est ainsi assez naturellement associée à cet espace. Robert Chaudenson (1992) a, par exemple, analysé les parlers créoles quand Claudine Bavoux (1990) s'est penchée sur la langue utilisée par les musulmans créolophones de Tamatave. Didier Nativel (2005) a examiné les influences européennes sur l'architecture des palais royaux et des maisons de notables, à Antananarivo au XIX^e siècle. Quant à Michèle Ratovonony (2015), elle s'est intéressée aux identités multiples des écrivains malgaches francophones. Plusieurs colloques ont aussi exploré ce thème, par exemple ceux tenus à Saint-Denis de La Réunion en 1990 (Alber, Bavoux, Watin, 1992 ; Marimoutou, Racault, 1992) et à

Paris VII en 2001 (Rajaonah, 2003) pour la région qui nous concerne⁷. Néanmoins, ce ne sont pas les métis en eux-mêmes qui ont retenu l'attention des chercheurs, à l'exception, concernant Madagascar, de quelques travaux traitant de l'est (Sylla, 1985 ; Degremont, 1988 ; Bois, 1996 ; Rantoandro, 2003 ; Larson, 2011) ou du nord-ouest de l'île (Brun-Fauvergue, 1982 ; Rantoandro, 1983 ; Sanchez, 2016). Rien n'ayant été écrit concernant l'intérieur malgache, mon propos est centré sur celui-ci, en particulier sur les Hautes Terres centrales. C'est en effet dans la province d'Antananarivo⁸ que le nombre de métis est le plus élevé selon les statistiques de population entre 1905 et 1941⁹. En 1938, sur un total de 5 558 métis à Madagascar, 1 330 sont recensés dans la région centrale¹⁰. Ce n'est pas la seule particularité de cette région.

Au cours du XIX^e siècle, le royaume d'Imerina connaît de profonds bouleversements. Après une période de guerres intestines, Andrianampoinimerina prend le pouvoir en 1787. Il initie l'extension du territoire jusqu'à former l'Imerina *enin-toko* (Imerina aux six *toko*) constituée des *toko* (provinces) Avaradrano, Vakinisisaony, Marovatana, Ambodirano, Vonizongo, Vakinankaratra. C'est à partir de cette zone qu'à force de conquêtes se développe le « Royaume de Madagascar », reconnu comme tel par les Européens, qui couvre une grande partie de l'île lorsque celle-ci devient colonie française en 1896. La venue des Européens dans les Hautes Terres coïncide en partie avec ce mouvement. Dès lors, l'étranger, en tant qu'individu mais aussi en tant que domaine de compétences, est intégré à cette construction tout en étant maintenu à distance. Les étrangers étaient ainsi l'objet d'un contrôle strict : leur montée à Antananarivo, leurs activités et leur place étaient soumises à la volonté des souverains, ordonnateurs de l'ordre social. Si l'administration coloniale démantèle l'Imerina en tant que royaume et y substitue des circonscriptions dont les limites et les noms varient (Massiot, 1971), son organisation sociale perdure plus ou moins à l'identique. Au moment de la colonisation, la population merina est constituée en groupes statutaires, avec une première distinction entre *fotsy* (blancs), *mainity* (noirs) et

7. Notons aussi ceux qui ont eu lieu à New York University en 1997 (Kande, 1999) ; à Reims en 1999 (Grunberg, Lakroum, 1999) ou encore à Paris Villetaneuse en 2011 (Capanema, Deluermoz, Molin, Redon, 2015).

8. Tananarive est la forme francisée d'Antananarivo. J'emploierai le terme d'« Antananarivo » dans la suite du texte, à moins que les acteurs eux-mêmes n'utilisent « Tananarive ».

9. ANM (Archives nationales de Madagascar), Statistiques de population, 1 à 96. Au-delà de 1941, la rubrique « métis » disparaît des tableaux récapitulatifs de la population.

10. ANM, Affaires politiques, D752, Enquête n° 4 sur le problème des métis, 1938.

andevo (esclaves). Les *fotsy*, blancs au sens symbolique du terme, sont des hommes libres, eux-mêmes divisés entre *andriana* et *hova*. Les *andriana*, descendants des rois successifs de l'Imerina, comptent sept groupes hiérarchisés, en fonction de leur proximité généalogique avec le roi. Par ailleurs, l'Imerina était organisé en territoires auxquels étaient associés des *foko* (dèmes) au sein desquels les unions endogames étaient privilégiées afin de renforcer la cohésion du groupe et ne pas éparpiller le patrimoine. L'ancéstralité et la territorialité étaient donc fondamentales. Comment les étrangers, mobiles, de passage, pouvaient-ils alors trouver leur place dans cette société ? Le système de la parenté merina est essentiel pour apporter une réponse à cette interrogation¹¹.

L'histoire narrée dans cet ouvrage commence avec l'ouverture du royaume aux étrangers, sous Radama I^{er}, en 1810, et se clôt avec l'indépendance de l'île, en 1960. Le centre de Madagascar est longtemps resté inconnu des Européens. Arrivant nécessairement par voie d'eau, ces derniers s'installaient avant tout sur les côtes. La présence européenne s'est donc longtemps réduite au simple passage de quelques voyageurs et commerçants : l'agent de traite français Mayeur a sans doute été le premier Européen à pénétrer en Imerina, en 1777 (Mayeur, 1913). Cependant, la monarchie merina noue rapidement des liens avec les puissances européennes. Ainsi, Radama I^{er} poursuit la politique d'unification d'Andrianampoinimerina mais s'en distingue par son ouverture. En particulier, il accueille les missionnaires britanniques de la London Missionary Society (LMS). Des relations ambivalentes à l'égard des étrangers, entre attraction et répulsion s'élaborent, les souverains merina veillant à toujours contrôler leur implantation. Si par la suite, la monarchie merina alterne entre ouverture aux Européens et rejet de ces derniers, ils ont désormais un pied dans les Hautes Terres. Ils sont peu nombreux, certes, mais présents tout de même. C'est pendant les années 1880, précédant la colonisation de Madagascar, que le nombre d'Européens s'y installant croît. La société coloniale se met en place, structurée et hiérarchisée autour des notions de race, de nationalité (Français/étrangers) et de statut juridique des individus (citoyens/sujets ou « indigènes ») : ces différentes catégories classificatoires s'entrecroisent et ne coïncident pas parfaitement, ce qui nourrit les anxiétés coloniales. En effet, le cloisonnement entre les groupes est en partie condition de la pérennité de cette organisation. Or, les unions entre Européens et Malgaches perturbent celle-ci. En 1960, Madagascar accède à l'indépendance. Les Français restent présents en nombre jusqu'au début des années 1970 mais le cadre légal n'est

11. Bastide a insisté sur l'importance d'analyser les systèmes de parenté dans les processus de métissage (Bastide, 1963 : 328).

cependant plus celui d'une colonie et cela constitue une rupture majeure dans la façon dont le métissage est considéré. Aussi j'ai limité mon étude aux métis nés sous la colonisation. Toutefois, l'insertion de ces derniers dans la société malgache a bien entendu des expressions contemporaines que j'ai prises en compte.

Par ailleurs, les Européens ne constituent pas les seuls *vazaha* (étrangers) à s'être installés à Madagascar ni les seuls à y faire souche. Chinois (Lupo, 2003), Indiens (Blanchy, 1995 ; Gay, 2009 ; Gandelot, 2014) ou Africains (Ba, 2010 ; Boyer-Rossol, 2015) en font aussi partie. Cependant, les enjeux et les modalités du métissage ne sont pas les mêmes. En situation coloniale, le point focal des autorités est constitué par les relations entre Européens et Malgaches. La population considérée comme « européenne » est constituée des Français nés en France, des Français nés dans les colonies et des étrangers européens. En particulier, en ce qui regarde Madagascar, ce sont principalement les migrants des îles voisines, notamment les Réunionnais, qui sont concernés par cette classification. Or, ces derniers sont souvent considérés par les métropolitains comme des citoyens de seconde zone. Leurs relations avec les Merina sont de plus empreintes d'ambiguïté. Enfin, étant eux-mêmes souvent issus de métissages plus ou moins lointains, ils rendent encore plus complexe la catégorisation des métis à Madagascar (Bavoux, 1997 : 4 et 1998 ; Vergès, 1999 ; Paris, 2006) et remettent en cause l'égalité entre « Européens » et « Blancs » (Laurent et Leclère, 2013). La complexité de l'étude du métissage tient en effet en ce qu'il est la « *biologisation d'une distance* » (Benoist, 1992 : 18) et suscite des discours en grande partie stéréotypés.

Un des objectifs de cet ouvrage est de souligner les écarts entre plusieurs processus de catégorisation : d'une part, celle élaborée par les autorités coloniales pour qui les anxiétés autour des métis sont évacuées dès lors que leur statut juridique est clarifié ; d'autre part, celle établie par la société, malgache et européenne, pour qui la catégorisation se poursuit, plus ou moins, au fil des générations. Et l'on pourrait même y ajouter une troisième, celle du chercheur. Mon enquête dans un village à une dizaine de kilomètres au nord-est d'Antananarivo, en 2003, est en ce sens très révélatrice : la consultation des registres d'état civil m'avait permis de repérer des familles métisses. Si j'ai pu effectivement rencontrer des membres de quelques-unes d'entre elles, les autres personnes que j'y ai interviewées n'apparaissaient absolument pas dans les sources écrites et m'avaient été désignées sur la foi de leur nom, à consonance européenne, ou de leur phénotype. C'est bien là le cœur de mon travail : entre autodésignation, assignation par la rumeur ou la notoriété, qui est métis (Rajaonah, 2003 : 79) ?

Ainsi, retranscrire les voix des différents protagonistes de la « question des métis » – législateurs et philanthropes, mais aussi métis eux-mêmes et parents de métis – était nécessaire et a imposé de multiplier les types de sources. De même, l'usage de la micro-histoire s'est imposé afin de saisir les effets d'une stigmatisation sociale (Goffman, 1975). Puisque les discours officiels ne nous en donnent qu'un aperçu, pour partie fantasmé, comment l'appréhender sinon par le biais de l'individu ? Pour réaliser ce travail, j'ai été amenée à consulter une grande diversité de documents : textes de loi, statistiques de population, articles de presse, monographies de districts, archives de congrégations religieuses, registres paroissiaux, listes électorales, romans, archives des services de l'enseignement et de la santé, greffes de tribunaux, actes notariés, rapports politiques, rapports de police, dossiers de successions laissées vacantes, procès-verbaux des séances de la chambre de commerce, enquête sur « le problème des métis »¹², dossiers de demande d'accession à la citoyenneté française, etc. Soumise aux contraintes des sources et à l'invisibilité de certains métis, je me suis néanmoins efforcée de retracer des parcours, les plus variés possibles. Dans ce but, deux sources se sont révélées essentielles : l'état civil européen et les récits de vie.

Grâce à une dérogation, j'ai pu consulter les registres de l'état civil européen¹³. Comme il était impossible de le dépouiller intégralement, j'ai choisi quatre centres : Antananarivo, Antsirabe, Manjakandriana et Ambatolampy. La capitale était un choix évident dans la mesure où c'est là que le plus de métis étaient comptabilisés, que les institutions recueillant les métis étaient localisées et que la population était la plus diverse. Antsirabe, seconde ville la plus peuplée des Hautes Terres centrales, s'est imposée. Elle présente la particularité d'avoir été créée sous l'impulsion des colonisateurs et est considérée comme l'incarnation du pouvoir colonial français. Ambatolampy est un gros bourg, situé sur la route entre Antananarivo et Antsirabe offrant une activité commerciale et des possibilités de mise en valeur agricole importantes. Enfin, Manjakandriana, à l'est de la capitale, a été le lieu d'implantation d'un certain nombre de colons, notamment au commencement de la colonisation. Ces registres m'ont donné accès à une grande variété de situations, permettant de mettre en lumière l'importance de

-
12. ANM, Affaires politiques, D752, Enquête n° 4 sur le problème des métis, 1938. Enquête menée dans l'ensemble des colonies françaises, en 1937-1938. Les réponses présentent un intérêt inégal : alors que certains administrateurs restent très évasifs, répétant plus ou moins les mêmes propos sur le métissage, d'autres décrivent une à une les situations des métis résidant dans leur circonscription.
 13. Ces registres sont conservés au service de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, à Nantes. Dans la suite du texte, ils seront désignés par l'abréviation « ECE » (état civil européen).

la localisation sur les trajectoires des métis, tant en termes de stratégies matrimoniales que de réseaux de sociabilité mobilisés. D'une indéniable richesse, les actes d'état civil ont cependant deux limites. D'une part, seules les personnes ayant le statut de citoyen y sont enregistrées, l'état civil fonctionnant de manière séparée pour les citoyens et les sujets. D'autre part, il n'a pas toujours été aisé d'y repérer les métis, en particulier quand les actes ne mentionnaient pas des aïeux malgaches, *vazaha* ou métis facilement identifiables. L'incertitude existe donc pour un certain nombre de cas. Et c'est là une donnée fondamentale à prendre en compte dans l'élaboration de ce travail.

Les récits de vie ont constitué, eux aussi, un apport indéniable. Afin de trouver des interlocuteurs, l'Association des Métis de Madagascar a été une première ressource, tout comme celle des anciens Paulins, œuvre qui avait pour but de prendre en charge les métis pendant la période coloniale. En France, par l'entremise d'une des sœurs franciscaines missionnaires de Marie, rédactrice de l'histoire de sa congrégation dans l'île, j'ai pu rencontrer d'autres témoins. Enfin, deux personnes m'ont permis de naviguer parmi les familles métisses à Antananarivo et à Antsirabe¹⁴. J'ai bien sûr essuyé quelques refus. Ainsi, en août 2004, grâce aux archives et à divers témoignages, j'avais identifié les descendants d'un couple franco-malgache relativement bien connu à Antsirabe mais lorsque j'ai souhaité les rencontrer, ils s'y sont opposés arguant qu'ils ne souhaitaient pas raconter leur histoire. De même, certaines personnes se confiaient à mes informateurs mais refusaient ensuite de me rencontrer pour approfondir le récit. Outre que l'irruption d'une étrangère venue recueillir des souvenirs peut être mal reçue, certaines histoires familiales sont douloureuses puisque, parfois, les enfants ont été abandonnés et les compagnes d'Européens mises à l'écart de leurs familles. J'ai fait le choix de ne pas insister, préférant une parole volontaire. Chaque entretien a été l'occasion de demander à mon interlocuteur s'il connaissait d'autres personnes susceptibles d'être rencontrées. Ce rayonnement de proche en proche, s'il exclut tout échantillonnage et toute représentativité statistique, a néanmoins permis de révéler l'existence de réseaux entre métis. Au total, j'ai mené une quarantaine d'entretiens.

Les métis les plus facilement identifiables ont été ceux qui ont fait de leur métissage une identité singulière, en devenant membre de l'AMM par exemple, ou ceux dont la réussite sociale a pu laisser des traces, que leur double ascendance entre ou non en ligne de compte. Par la force des choses, je n'ai donc eu accès qu'à une frange de la population métisse. J'ai été amenée à franchir le seuil de modestes maisons au milieu de la campagne ou

14. HCR à Antananarivo et J.R. à Antsirabe.

de domiciles bourgeois, avec tapis, peintures aux murs et mobilier ancien, cachés derrière des *tamboho* (murs d'enceinte) élevés et des façades couvertes de bougainvilliers éclatants. Ces entretiens, qui ont été menés en français pour l'essentiel, avaient pour objectif de reconstruire des trajectoires individuelles et des histoires familiales. S'ils ont permis de mettre en évidence l'existence ou l'absence de relations privilégiées entre métis, en revanche retracer de manière fiable la généalogie des personnes interviewées et obtenir des renseignements sur la vie quotidienne s'est parfois révélé délicat. En effet, en raison de l'âge de mes interlocuteurs, les questions posées concernaient souvent l'existence de leurs parents, voire de leurs grands-parents, dont ils ignoraient parfois de larges pans. Le travail du temps sur leurs souvenirs a parfois rendu les informations difficiles à dater (Auriat, 1996 ; Candau, 2005). Ce sont ces témoignages, pourtant, qui donnent en partie chair à ce livre, qui montre, au fil des chapitres, comment la colonisation a fait de l'existence des métis un problème et comment ces derniers ont su contrecarrer cette catégorisation jouant de leurs appartenances multiples.

1

Rencontre entre Merina et Européens au XIX^e siècle

« Au temps d'Andrianampoinimerina, les Blancs venaient nous visiter et vendre leurs marchandises ; puis ils s'en retournaient. Nos pères ne leur permirent jamais, quoique leurs amis, de se fixer dans le pays et leur devise fut toujours : chacun chez soi ; qu'elle soit la nôtre aussi¹. »

Selon Laborde, consul de France à Antananarivo, c'est ainsi qu'« *un des chefs du peuple* » s'adresse à la reine Rasoherina (1863-1868) lors d'un discours officiel en 1866. Alors que sur la côte Est, les éléments étrangers sont absorbés par la société (Bois, 1996), en Imerina, s'opère un mouvement de balancier entre attraction et mise à distance. Il s'agit tout à la fois d'accepter les marchandises et savoir-faire des étrangers et d'empêcher ces derniers de s'installer durablement dans le pays. Ainsi, l'attitude du pouvoir à leur égard est ambivalente puisqu'elle passe par un contrôle étroit et une appropriation de certains éléments (costume, instruction, christianisme, styles architecturaux, etc.). En outre, le XIX^e siècle voit changer le rapport de force entre les souverains merina et les étrangers, en l'occurrence les Européens. Alors qu'au début du siècle, ces derniers sont peu nombreux, on assiste progressivement à la montée des visées impérialistes de la France et de la Grande-Bretagne. Ceci modifie le lien entre le gouvernement d'Antananarivo et les étrangers, qui ne sont plus considérés comme de simples individus mais peuvent apparaître pour certains comme les représentants d'une nation colonisatrice. C'est donc en partie autour des enjeux de pouvoir que se noue

1. MAE (Ministère des Affaires étrangères), CP, Madagascar 8, Lettre de Laborde au ministre des Affaires étrangères, Tananarive, 18 janvier 1865.

la relation à l'étranger mais elle se greffe aussi à la structure de la société merina. Or, cette dernière repose fondamentalement sur l'agencement hiérarchisé de lignées d'ancêtres et de descendants liées à un territoire. Par conséquent, la généalogie et la filiation en sont des éléments essentiels de classement des individus et la terre possède une très forte valeur symbolique. Comment les métis, à la fois étrangers et malgaches, vont-ils y trouver leur place ? C'est essentiellement autour de la possession de la terre que se résout cette question.

La société merina : hiérarchie, ancestralité et territorialité

Organisation en groupes statutaires

Sans remonter dans les temps les plus lointains de la fondation de la royauté merina (Callet, 1953-1978, 1974 ; Rasamuel, 2007), c'est à Ralambo que l'on attribue le premier mouvement d'unification de petits royaumes qui se disputaient jusqu'alors la suprématie dans les Hautes Terres centrales, ce qui allait devenir l'Imerina, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, et de hiérarchisation des groupes. Ses successeurs poursuivront ce processus². Le souverain est le *tompondrazana* (maître des ancêtres) et il attribue aux différents lignages des territoires qui les fixent. La société merina était ainsi constituée de différents groupes statutaires ordonnés autour d'une première grande distinction, celle entre sujets libres et *andevo* (esclaves)³. Les *andevo* étaient attachés à une famille et à l'entretien des terres patrimoniales de celle-ci. Ils exerçaient parfois des activités spécialisées, dans le commerce par exemple. Ils ne pouvaient être envoyés à la guerre. De plus, ils étaient considérés comme n'ayant pas d'ancêtres. Les sujets libres se répartissaient entre *andriana*, *hova*, *mainty enin-dreny* et *tandapa* (serviteurs royaux), chacun de ces groupes comportant des subdivisions. *Hova* et *andriana* étaient désignés comme *fotsy* (blanc) tandis que les *mainty enin-dreny*, les *tandapa* et les *andevo* étaient regroupés sous le terme générique de *mainty* (noir). Cette appellation n'a pas toujours désigné les mêmes personnes au cours du temps.

2. Larson (2000) remet en cause cette thèse, y voyant une reconstruction des traditionnistes. Selon lui, la constitution de la société merina est en fait beaucoup plus récente : elle doit son origine à « l'âge de l'esclavagisation », c'est-à-dire en fait l'époque de Radama I^{er}, au début du XIX^e siècle. Délivré (1974) montre bien comment les *Tantara* sont une source partielle.
3. La colonisation, en 1896, abolit l'esclavage et donc le statut d'*andevo*.

Au début du XIX^e siècle, elle concernait uniquement les serviteurs royaux et leur descendance, mais pas les *andevo*. À partir de la fin de ce siècle, ces derniers y furent au contraire inclus (Ramamonjisoa, 1984 ; Ramarcel Ramanantsoa, 1997 ; Larson, 2000 : 290). Quant aux *andriana*, ils sont les descendants des différents rois. Leur proximité généalogique avec ceux-ci les plaçait au sommet de la hiérarchie statutaire. Toutefois, cela n'était pas synonyme de pouvoir, ce qui distingue les *andriana* de la noblesse européenne à laquelle ils sont pourtant très souvent assimilés.

La place de chaque sous-groupe *andriana* ou *hova* a changé au gré des alliances politiques, des rapports de force et des besoins des souverains, Ralambo étant le premier à classer ainsi la population. Le rang des *andriana* dépend du roi dont ils descendent. Ainsi, avec le temps, on observe un déclassement des lignages les plus élevés et, comme le note Françoise Raison-Jourde, au bout de sept générations, certains *andriana* deviennent *hova* (Raison-Jourde, 1991 : 69). À la suite d'Andrianampoinimerina, les souverains successifs initient une politique d'expansion territoriale en dehors de l'Imerina. Pour cela, ils s'appuient sur les différents groupes statutaires et usent de leur pouvoir pour réorganiser leur hiérarchie : promotion en reconnaissance des services rendus, ou à l'inverse, régression, attribution de domaines de compétences singuliers à certains. Le rang des individus varie également pour diverses raisons comme la mise en esclavage à la suite d'un conflit, l'affranchissement ou encore le déclassement pour non-respect des règles matrimoniales.

Comme le souverain décide du rang de ses sujets, ces derniers s'engagent dans des luttes de pouvoir et élaborent des stratégies pour maintenir, voire améliorer, leur statut. Celles-ci se manifestent à travers la prise en main de certains champs du pouvoir, mais aussi par la revendication d'un ancêtre jugé supérieur (Raison-Jourde, 1991 : 765). Malgré le cloisonnement affiché entre les divers groupes statutaires, il existe cependant une certaine mobilité pour les individus, même si elle est avant tout, et presque uniquement, le fait du souverain.

Les foko : l'enracinement territorial entre ancestralité et résidence

Sous Andriamasinavalona [1670-1710], le royaume d'Imerina est d'abord divisé en quatre *toko* (district) que le souverain confie à quatre de ses fils. Le siècle suivant est marqué par des luttes intestines (*ady an-trano*) entre ses descendants. Toutefois, la dynastie installée à Ambohimanga finit par l'emporter et Ramboasalama prend le pouvoir, et le nom d'Andrianampoinimerina [1787-1810]. À force de guerres, d'alliances matrimoniales opportunes et de

l'exploitation intelligente des réseaux de traite à son profit (Larson, 2000), il parvient à étendre le royaume et à l'organiser. À compter de son règne, l'Imerina est plus ou moins unifiée et le souverain se pose en *tompontany* (maître de la terre). La terre, par conséquent, possède une valeur symbolique extrêmement forte et centrale. Jean-Pierre Raison qualifie ainsi la société merina de « société géographique » (Raison, 1984 : 87). Le territoire d'Imerina est d'abord divisé en six districts, hiérarchisés, dans l'ordre décroissant, Avaradrano, Vakinisisaony, Marovatana, Ambodirano, Vonizongo, Vakinankaratra. Le *toko* de l'Avaradrano occupe la place la plus importante, alors que la royauté est née dans le Vakinisisaony : le déplacement progressif des capitales du royaume (d'Alasora à Antananarivo) est le signe de ce changement. L'Imerina *enin-toko* (l'Imerina aux six districts), à partir de laquelle le royaume va s'étendre vers d'autres régions de l'île, est constituée.

De plus, les groupes sont fixés dans des limites territoriales distinctes : les *foko*. À titre d'exemple, Andrianampoinimerina contraint les *andriana* Zanadralambo et Andrianteloray à résider dans l'Avaradrano, les soumettant de ce fait à la surveillance des *foko hova* qui lui sont dévoués. Seuls les Andriamasinavalona, les Zanakandriana et les Zazamarolahy ne se voient pas attribuer de territoires précis mais des fiefs (*menakely* ou *vodivona*). Les *foko* regroupent des localités associées à des groupes de descendance. Adolphe Razafintsalama décrit le *foko* idéal comme : « un ensemble de grandes familles ou fianakaviana vivant en groupe sur un même territoire, et se reconnaissant : un seul razana ou ancêtre ; un seul tanindrazana ou terre des ancêtres ; un seul fasandrazana ou tombe des ancêtres » (Razafintsalama, 1981 : 51). Appartenance à un même groupe de descendants et territoire s'entremêlent au point de devenir synonymes (Bloch, 1994 : 35). En Imerina, lorsqu'un individu énonce son village ancestral, son interlocuteur peut en déduire – presque mécaniquement – à quel groupe statutaire il appartient. Razafintsalama ajoute que le *foko* est

« un groupement de familles se reconnaissant un ancêtre commun, généralement patrilinéaire dont il se dit *teraka* ou descendant, mais auquel les membres ne peuvent se relier par des liens généalogiques certains. Le *foko* est lié par une communauté de résidence et souvent par le culte commun de l'ancêtre éponyme » (Razafintsalama, 1981 : 241).

Ottino parle de descendance putative (Ottino, 1998 : 276). Plus que par une parenté réelle, c'est par les droits d'accès à un tombeau ancestral que se

justifie l'appartenance à un *teraka*⁴. On devine que dans le flou de cette généalogie peuvent s'insérer des stratégies individuelles de recomposition mémorielle et de reclassement social.

Cela est d'autant plus vrai que la société merina repose sur un système indifférencié de parenté : un individu peut indifféremment se réclamer du *foko* de son père ou de celui de sa mère. Il possède toujours des droits (à la maison, au tombeau, aux terres) dormants dans les *teraky* où il ne réside pas (Vogel, 1973 : 38). Là encore, derrière l'ancrage territorial, le cloisonnement des groupes entretenu par l'endogamie de *foko* ou de famille et la rigidité apparente de l'organisation sociale, existe en réalité un espace qui laisse aux individus des interstices pour effectuer des choix. L'existence durable des *foko* n'est rendue possible que par l'endogamie affichée et par la faveur légèrement accordée au principe de filiation patrilinéaire. Paul Ottino souligne que c'est par l'*anarandray* que les unités résidentielles peuvent conserver leur caractère discret (Ottino, 1998 : 37). Littéralement, cette expression signifie « nom (*anarana*) du père (*ray*) » :

« Bien que le Merina n'hérite pas au sens matériel du nom personnel du père comme en Occident, il succède au statut, aux titres et privilèges liés à la caste, au clan paternel, il hérite de ces terres et a droit à sa tombe : c'est cet ensemble de statut, de titres et de biens qu'on appelle l'*anaran-drany* » (Razafintsalama, 1981 : 239).

Afin de prévenir l'éparpillement des biens familiaux et l'affaiblissement de l'*anarandray*, le mariage *lova tsy mifindra* (« héritage qui ne change pas de main ») est privilégié. Il désigne les alliances entre cousins croisés ou entre cousins parallèles issus de deux frères. Il existe en outre des règles de mariage relativement strictes pour les *andriana*. Les *hova* privilégient l'endogamie de *foko*. Le métissage sort de ce cadre normatif : comment les individus nés d'unions mixtes vont-ils pouvoir utiliser les différents principes qui organisent la société merina pour trouver leur place ?

Tous ces éléments – existence de groupes statutaires, distinction entre *fotsy* et *mainity*, importance de l'ancrage territorial – constituent la charpente de la société merina et sont encore plus ou moins opérationnels de nos jours,

4. Françoise Raison-Jourde note que les *foko hova* ont ainsi évolué d'une parenté réelle à une parenté idéologique puisqu'il n'existe pas de profondeur généalogique au-delà de trois générations. Le fait d'appartenir à un tel groupe se manifeste alors simplement par le droit au tombeau des ancêtres communs (Raison-Jourde, 1991 : 74-75).

bien que la colonisation puis l'instauration de la République à Madagascar les aient figés en privant le pays de souverain, ordonnateur de la société.

Les mutations en Imerina au XIX^e siècle

Andrianampoinimerina avait interdit aux Européens l'entrée dans la capitale. À l'inverse, Radama I^{er} leur permet de pénétrer à Antananarivo. En 1817, il signe un traité avec Farqhar, représentant des Britanniques, décidé à s'appuyer sur les Merina pour établir l'influence britannique dans l'océan Indien⁵. C'est la première fois que le « Royaume de Madagascar » est ainsi évoqué et surtout reconnu par les puissances européennes du moment. Outre ce changement, l'enjeu est la modernisation du royaume avec l'organisation de l'armée, le développement de la scolarisation et le transfert de compétences techniques et artisanales. En effet, Radama I^{er} renonce à la traite des esclaves en contrepartie d'une assistance financière, technique et militaire. Ce mouvement d'ouverture s'accompagne de la venue de missions protestantes : la London Missionary Society (LMS) y envoie en effet ses premiers missionnaires, en 1820 (Belrose-Huygues, 2001). Introduceurs de la religion chrétienne, ces derniers sont aussi à l'origine du développement de la scolarisation en Imerina ainsi que de la diffusion de l'écriture : la première école ouvre en 1821 sous l'égide du révérend Jones (Belrose-Huyghues, 2001 : 293). Ils deviennent rapidement une pièce centrale dans la politique de Radama I^{er} qui en fait ses proches conseillers. Pour Larson, cela représente une transformation sociale significative (Larson, 2000 : 231). Novateur, Radama I^{er} accepte aussi l'envoi de jeunes Malgaches en Grande-Bretagne pour leur éducation (Ayache, 1976 et 1986). Armée et école constituent ainsi les deux pierres d'angle de la construction étatique du royaume de Madagascar.

Des expéditions sont alors entreprises, en particulier grâce à la mise en place d'un appareil militaire plus organisé. Des instructeurs anglais ont pour mission de former une armée de métier. Les guerres de conquête peuvent commencer. La côte orientale est sous contrôle merina dès 1823 (Esoavelomandroso, 1979 : 11) ; une partie du Boina à l'ouest de Madagascar l'est en 1824. Une garnison est ainsi installée à Majunga. La même année, vers le nord, Sihanaka et Tsimihety sont vaincus. En 1825, Fort-Dauphin est prise et deux ans plus tard, les populations du sud-est se soumettent au souverain d'Imerina (Raison-Jourde, 1991 : 117). À sa mort en 1828, le « Royaume de Madagascar » couvre une grande partie de l'île. Certaines régions sont sous l'administration directe d'Antananarivo quand d'autres font

5. Cf. par exemple Raison (1980) et Campbell (1999).

l'objet d'une surveillance plus lâche et plus indirecte grâce à l'envoi de gouverneurs merina.

Conquêtes et mise en place d'un appareil d'État s'accompagnent d'une reconfiguration de la société merina. En particulier certains *mainity*, qui avaient des fonctions importantes dans l'armée voient leur influence décroître quand les *hova*, notamment le clan Andafiavaratra de l'Avaradrano, jouent au contraire un rôle de plus en plus considérable. Avant le XIX^e siècle, Manisotra et Manendy, des *mainity*, s'étaient distingués par leur vocation guerrière mais la réorganisation de l'armée amorce leur déclin (Domenichini-Ramiamanana et Domenichini, 1980). La professionnalisation du corps militaire introduit en outre une distinction parmi les hommes libres. Désormais, les *miaramila* (militaires) s'opposent aux *borizano* (terme qui dérive du mot français *bourgeois*, désigne les civils), occupant des fonctions prestigieuses dans le projet politique du souverain. Les campagnes sont l'occasion pour eux d'obtenir succès et butin. Ils sont en outre récompensés par la possibilité de monter en grade au sein de l'armée : Radama I^{er} établit en effet la hiérarchie des *voninahitra* (honneurs) pour distinguer les officiers entre eux. Capables de mobiliser moyens et personnes, certains *hova* saisissent cette opportunité pour accroître leur importance et se rapprocher du souverain.

Le règne de Ranavalona I^{re}, de 1828 à 1861, est marqué par une période de tensions fortes avec les puissances britannique et française. Les attaques de 1829 et de 1845 en sont les manifestations. En 1835, les missionnaires sont expulsés de l'île (Brown, 1977) et en 1857, à la suite d'un complot fomenté contre la reine, ce sont tous les Européens qui doivent partir. Ils ne reviendront à Madagascar qu'avec l'avènement de Radama II. Son règne fut court (1861-1863). Lui succèdent trois reines mais, si elles incarnent toujours l'émanation de l'autorité royale, le pouvoir est en réalité entre les mains du Premier ministre Rainilaiarivony. Celui-ci fait partie du clan des Andafiavatra, groupe *hova* en pleine ascension depuis le début du XIX^e siècle (Raison-Jourde, 1991 : 155-165). Ces derniers voient dans l'ouverture à l'étranger un réel avantage à leur promotion et à leur légitimité (Raison-Jourde, 1986 : 124). Le pays est donc de nouveau ouvert aux influences étrangères. La reine et le Premier ministre se convertissent ainsi au protestantisme en 1869 et la modernisation s'accélère : les missionnaires protestants et catholiques développent écoles et hôpitaux (Raison-Jourde, 1991). Une véritable bureaucratie se met en place. Des textes de loi sont consignés par écrit et promulgués, le Code des 305 articles, datant de 1881, étant le plus connu d'entre eux (Thébault, 1960 et Delval, 1989). Le gouvernement est structuré en ministères avec des agents locaux dans les provinces ; des tribunaux sont créés. Les influences occidentales ont ainsi été pleinement intégrées à la construction du royaume merina.

Les étrangers en Imerina : intégration et mise à distance

Longtemps, les côtes ont été le lieu privilégié d'implantation des étrangers à Madagascar. Pénétrer en Imerina était en effet une entreprise relativement difficile, en raison du terrain accidenté mais aussi de l'insécurité qui y régnait. Cela ne signifie pas pour autant que les populations des Hautes Terres vivaient dans un isolement complet. Pier M. Larson a ainsi remarquablement mis en lumière les relations anciennes entre les Hautes Terres et les côtes et comment ces liens ont influencé la construction même de l'identité merina (Larson, 2000).

Avant les Européens, les Antalaotra ont été en contact avec les populations de l'Imerina. Leur activité principale était le commerce et ils servaient d'intermédiaires entre Malgaches et Européens, notamment dans les activités de traite, sur la côte (Rantoandro, 1983). Ils connaissaient les Hautes Terres où ils se rendaient pour se procurer esclaves et bétail. Islamisés et lettrés, ils ont occupé une place centrale et ont été intégrés aux rituels de cour (Raison-Jourde, 1991 : 149-150). Cette façon dont les gouvernants s'approprient des éléments introduits par des étrangers est intéressante et sera reproduite avec d'autres catégories d'étrangers. Si la médiation avec ceux-ci s'opère par le concubinage sur la côte orientale (Bois, 1996), en Imerina, cela s'est fait à travers un processus dialectique d'intégration et de maintien à distance tout à la fois, en fonction des logiques autochtones du pouvoir (Raison-Jourde, 1983 : 339). Cet élément est essentiel et c'est ce même modèle que les relations avec les Européens vont suivre, avant la colonisation.

Les Antalaotra sont aussi tenus, selon la tradition orale, pour être les ancêtres d'un groupe de l'Imerina : les *Zafimbazaha* dont le territoire se situe entre Tsiafahy au sud, Ambohijanaka à l'est, Alasora au nord et enfin Ankadinandriana à l'ouest. La composition de leur nom est intéressante puisque « zafy » signifie descendant (petit-enfant) et « vazaha », étrangers (blancs par restriction). Cet ethnonyme conserve ainsi la trace d'un ancêtre étranger comme fondateur du groupe. L'origine en est cependant incertaine puisque sont désignés, en fonction des sources : un Arabe antalaotra (Andriambazaha) et une fille de la région, un Arabe et une fille d'Andrianampoinimerina, installée à Ambohimirakitra ou encore quelques Antalaotra fixés sur la colline de Dilambato. Callet évoque un *vazimba*⁶, Andriambazaha, enterré à Dilambato. Camille de la Vaissière songe plutôt à un naufrage sur la côte Est (Randriamahazaka, 2001). Enfin, selon le *Journal officiel de Madagascar* de 1897, il s'agirait de descendants d'Européens venus exploiter des gisements calcaires vers 1700 et ayant conclu des

6. Désigne les premiers habitants supposés de Madagascar.

alliances matrimoniales avec la population locale⁷. Cette dernière hypothèse nous semble toutefois à considérer avec prudence au vu de la date de publication : nous sommes alors au début de la colonisation et les autorités ont sans doute intérêt à promouvoir cette hypothèse, faisant ainsi de quelques Européens les ancêtres d'un groupe malgache. Ceci étant, là encore l'intérêt réside dans le processus d'intégration à la société merina : attribution de compétences particulières pour les Antalaotra venus de la cour du Boina dans les années 1820, alliance matrimoniale et fixation territoriale à l'origine de la lignée *zafimbazaha*.

Si les relations avec les commerçants de la côte sont anciennes, l'Imerina est toutefois longtemps restée close aux Européens. Ces derniers avaient connaissance des Hautes Terres par le biais de commerçants de la côte, d'esclaves originaires de cette région mais il faut attendre 1777 pour qu'un Européen y pénètre. Il s'agit du Français Nicolas Mayeur. Ce dernier travaille pour le compte du traitant Hugon. Lors d'un voyage vers l'intérieur, il est accueilli par le futur Andrianampoinimerina (Mayeur, 1913). Il est longtemps resté le seul Européen à avoir franchi les limites de l'Imerina.

Sous Radama I^{er}, les Européens sont plus nombreux à venir et leurs profils plus diversifiés. Ainsi, suite au traité de 1817, la Grande-Bretagne envoie deux personnes en charge d'organiser l'armée : Brady puis Robin. Ce sont ensuite les premiers missionnaires britanniques qui s'installent dans la capitale, toujours sous un contrôle strict du monarque. La question du mariage avec des femmes malgaches se pose alors, dans le cadre d'un débat plus large sur le célibat ou le mariage des missionnaires de la LMS. Dans le cas de Madagascar, s'y ajoutent des considérations sur les Malgaches. La LMS s'interroge sur la pertinence d'envoyer des missionnaires mariés ou célibataires : des préoccupations matérielles et un souci d'efficacité entrent à la fois en ligne de compte. Au début des années 1810, les autorités de la mission sont plutôt favorables aux unions avec des autochtones, s'inspirant de l'expérience de Vanderkemp, missionnaire installé en Afrique du Sud dont la femme est de parents africain et malgache. Mais certains membres s'opposent à ce modèle et, avec les années, un souci croissant de moralité émerge : les unions avec des autochtones, mêmes chrétiennes, sont alors découragées (si ce n'est prohibées). En février 1823, Rowlands épouse tout de même une femme malgache, préférant céder à ce type d'union qu'à des relations de concubinage ou à la simple satisfaction de ses besoins charnels (Belrose-Huyghues, 1978). Ces missionnaires sont aussi des artisans et leur présence n'est acceptée qu'en échange de compétences techniques, d'apports de savoir-faire jugés utiles et novateurs par l'entourage du souverain et les

7. JOM, 1897 : 463.

groupes *hova* en pleine ascension. Imprimeurs, médecins, instituteurs, architectes sont présents dans la capitale et participent par leurs travaux au renforcement de l'autorité centrale du roi.

Les Français sont moins nombreux. En dehors de Jean Laborde, quelques commerçants et scientifiques habitent à Antananarivo : le naturaliste Goudot vit ainsi avec une Malgache et aurait adopté les habitudes du pays (Boudou, 1940 : 66-68). Avant l'arrivée des jésuites français en 1861, Simon Ayache estime ainsi que Jean Laborde est le seul Français à y résider (Ayache, 1977 : 192). Grandidier note quant à lui qu'avant 1886 et le protectorat français, l'ensemble des résidents étrangers étaient des missionnaires, à quelques exceptions près (Grandidier, 1908 : 538). L'accueil des étrangers est soumis à un contrôle strict. Ils ne peuvent rester sur le territoire plus de dix ans pour empêcher leur enracinement (Raison-Jourde, 1991 : 138). Ils sont donc perçus comme des gens de passage. Les Antalaotra gardaient leurs spécificités ; avec les Européens, le transfert de compétences est recherché avec l'idée de pouvoir se passer de leur médiation à terme (Jacob, 1989).

Les proverbes (*ohabolana*) collectés par le pasteur John A. Houlder dans le dernier quart du XIX^e siècle, sont significatifs de la méfiance des Merina à l'égard des étrangers. Un sentiment relatif de supériorité est perceptible dans les deux *ohabolana* suivants, un peu à la manière d'un « tel est pris qui croyait prendre » : « *Malagasy mivaro-basy amim-bazaha : ny avy aminy ihany no averina* » (« Quand un Malgache vend un fusil à un Européen, il ne fait que lui rendre ce qui était venu de lui ») ; « *Toy ny vazaha matim-basy, ka matin-java-nataony* » (« Pareil à un *vazaha* tué par un fusil, il a été tué par une chose qu'il a faite lui-même ») (Houlder, 1915-1916 : 21, vol. 1, n° 1392 et 1393).

Les étrangers suscitent aussi une large terreur auprès de certains Malgaches. Jusque sous Radama I^{er}, les enlèvements étaient courants, afin d'alimenter les réseaux de traite. Ne pas savoir exactement ce qu'il advient de ces personnes outre-mer nourrit les interrogations et les craintes : aussi les *vazaha* – Européens ou Antalaotra – ont-ils la réputation d'être anthropophages et d'arracher les cœurs (*mpaka-fo*) (Raison-Jourde, 1991 : 774-775). Si la crainte a fini par laisser place à l'émerveillement, Rahaniraka, jumeau de Raombana qui l'accompagne en Angleterre en 1819, exprime la même réserve :

« Nous avons été très souffrants et misérables, en quittant la terre de Madagascar pour aller dans le pays des blancs (*tany ny vazaha*), terre éloignée des parents ; car on considérait alors les blancs comme des anthropophages (*fà natao ho mpihinanolona ny vazaha taminy izany*) » (Ayache, 1976 : 253).

Les regards des Européens sur les Merina sont eux aussi ambivalents. Dans la préface à son *A History of the Island of Madagascar* (1822), Samuel Copland remarque pertinemment que la description des Malgaches par Flacourt est double : lorsqu'il décrit abstraitement les Malgaches, il les présente comme de bons sauvages mais lorsqu'il entre dans le détail des transactions opérées avec eux, il est bien plus sévère et les dépeint comme des individus barbares et fourbes (Copland, 1822 : vi). Bon nombre d'écrits d'Européens reprennent cette vision qui varie en fonction du contexte mais aussi de la personnalité des auteurs (missionnaire, commerçant, britannique, français, etc.).

En ce qui concerne les Hautes Terres centrales, les connaissances sont limitées et les données sont souvent répétées d'un ouvrage à l'autre, dans une vision très stéréotypée. Comme le souligne Dominique Bois, les auteurs divisent Madagascar en trois groupes de populations : les Sakalaves, les Ovas (*sic*) et les Noirs (Bois, 2002 : 95). Les Merina se distinguaient par leur peau olivâtre, les cheveux bruns et raides, la finesse de leurs traits. Ils bénéficiaient d'une certaine clémence puisqu'ils sont jugés plus aptes à la civilisation que les autres Malgaches. Mayeur décrit l'Imerina comme une région peuplée, avec des marchés actifs et où la culture du riz est répandue (Mayeur, 1913). Au début du XIX^e siècle, le traitant Hugon montre lui aussi un certain étonnement : il dépeint un roi d'Imerina ayant « beaucoup d'esprit », un artisanat textile de qualité, un sol assez ingrat mais un pays riche en bestiaux. Il estime aussi que les Merina sont les plus policés de l'île (Hébert, 1980). Coppalle, quant à lui, est frappé par les installations qu'il découvre à son arrivée en Imerina, en 1825-1826 (Coppalle, 1970). Comme Jean-Pierre Domenichini le remarque, les premiers temps sont marqués par un réel enthousiasme des Européens à l'égard des Merina mais à partir de 1860, les critiques sont plus nombreuses. Pour les auteurs français, la caractéristique première des Merina devient ainsi leur ambiguïté (Caillon-Filet, 1978 : 4-30 et Raison, 1980). De plus, sans doute influencés par les modalités d'accueil des étrangers sur la côte, notamment orientale, ils décrivent une population aux mœurs extrêmement libres (Belrose-Huyghues, 1978).

En dépit du contrôle des étrangers dans les Hautes Terres centrales, de la méfiance des Merina à leur égard, des préjugés des uns sur les autres, de l'organisation hiérarchisée et profondément territoriale de la société merina, un homme a su saisir les ressorts de cette dernière et s'y insérer.

Laborde, entre visées coloniales et enracinement (1830-1878)

Sa venue en Imerina

Bien que Madagascar offre des côtes relativement peu hospitalières, du fait de sa position sur la route des Indes, les Européens ont tenté dès le XVI^e siècle d'y implanter des établissements, pour y faire relâche, y développer le commerce et évangéliser la population. Au fil de ces tentatives, il y eut évidemment des cas de métissage. En effet, les migrants étant alors essentiellement des hommes célibataires, ils prenaient souvent une femme malgache. Un tel concubinage a joué un véritable rôle d'intégration (Flacourt, 1661).

Toutefois, ces exemples restent relativement anecdotiques, même s'ils ont pu alimenter et justifier par la suite la geste coloniale française à Madagascar. Les Malata et leurs descendants, les Zanamalata⁸, nés au XVIII^e siècle de femmes malgaches et de pirates européens, ont formé un groupe important à la fois par leur nombre et leur rôle dans l'histoire politique de la côte orientale (Sylla, 1985 ; Rantoandro, 2003). Leur existence témoigne d'une des modalités centrales du contact entre les étrangers et les habitants de la côte est : la *vadimbazaha*⁹ (Valette, 1967). Nombreux sont ainsi, d'abord les pirates, puis les traitants, à se retrouver engagés dans des unions mixtes aux intérêts mutuels bien compris. En effet, les fils de traitants prennent ensuite le relais et s'orientent ostensiblement vers la traite et le commerce : un véritable réseau, avec des points d'ancrage sur la côte, commence alors à se mettre en place (Rantoandro, 2003 : 118-119).

À partir du XVIII^e siècle, le développement des îles voisines de La Réunion et de Maurice modifie les zones et modalités d'implantation des Européens sur les côtes malgaches. Ces derniers se concentrent progressivement dans le nord-est, entre la baie d'Antongil et le port de Tamatave : les vents et courants marins permettent d'y accoster sans dommage dans des baies abritées et ces régions sont pourvoyeuses d'esclaves, de bœufs et de riz en quantités importantes. Il faut cependant attendre le XIX^e siècle pour assister à l'installation durable d'Européens, essentiellement des traitants des Mascareignes et des missionnaires. Émerge alors un autre groupe : celui des « créoles malgaches »¹⁰

8. De *zanaka*, enfant et *malata*, déformation de « mulâtre ».

9. De *vady*, épouse, femme et *vazaha*, étranger.

10. Terme qui désigne les descendants des traitants des Mascareignes sur la côte (Esoavelomandroso, 1980).

qui se trouvent au cœur d'un réseau commercial, rehaussé de liens maritaux et matrimoniaux, associant métis, Malgaches et Européens.

C'est dans cet espace extrêmement métissé et en lien à la fois avec les Européens et le pouvoir merina que débarque Laborde. Depuis 1823, la côte orientale de Madagascar est en effet vassale d'Antananarivo. En 1831, après avoir essuyé une violente tempête, un navire en provenance d'Inde échoue à Mahela, sur les rivages orientaux de Madagascar. À son bord : le gascon Jean Laborde. Né à Auch en 1805, il s'est engagé en 1823 dans un régiment de dragons (Barraux et Razafindramboa, 2004 : 13) et a rapidement quitté sa ville natale pour chercher fortune. Entraîné par Savoie qu'il a rencontré dans les Indes, il part à la recherche d'un trésor enfoui près des îles Juan de Nova. L'aventure est un échec et se solde par un naufrage sur les côtes malgaches. Cependant, Laborde et son compagnon d'infortune sont bien vite accueillis par De Lastelle, traitant mauricien installé à Tamatave depuis de nombreuses années. Grâce à la protection de ce dernier, il se rend à Antananarivo et se voit rapidement confier par la reine un projet de productions industrielles. Lorsqu'il arrive, les Européens sont peu nombreux et en dehors des missionnaires de la LMS, seuls les Français Droit et Vincent y résident. Bien qu'ayant des contacts avec la capitale, De Lastelle privilégie ses plantations de la région de Mananjary et Lambert qui ne viendra qu'à partir de 1855 ne sera que de passage (Ayache, 1977 : 192). Pendant plusieurs décennies, Laborde est le seul Européen à rester à demeure en Imerina. C'est là que réside la singularité de son parcours et ce qui va déterminer les trajectoires de sa descendance.

Le choix d'une épouse métisse et l'ancrage par les femmes

Sur la côte orientale de Madagascar, en particulier à Tamatave, la « *cité des femmes* » (Bois, 1997), la médiation avec l'étranger s'effectue par le biais des « créoles malgaches » mais surtout, et essentiellement, des femmes. Ainsi, pour les nouveaux arrivants, la norme est de prendre une femme malgache ou métisse, évoluant dans ce milieu de l'entre-deux. Ce type d'alliance s'apparente presque à un rite d'entrée dans la société créole de Tamatave et y permet une bonne insertion : « *Pour le nouveau venu, prendre une "ménagère", c'est le rituel préliminaire qui introduit non seulement auprès des naturels, mais aussi auprès des étrangers déjà établis* » (Bois, 1996 : 153).

Avant de se rendre dans les Hautes Terres centrales dont l'accès est fermement contrôlé, Laborde épouse donc Émilie Roux. Cette dernière serait la fille de Sylvain Roux, ou d'un officier de Marine, et d'une Betsimisaraka.